



FORUM 2018

Séance tenue à la salle communautaire de Ste-Véronique, le 18 août 2018 de 9h00 à 12h00

Deuxième partie:

Table de discussion pour une gestion intégrée des problématiques vécues par les associations de lac, adressée à un panel d'acteurs de la gestion des plans d'eau dans les Laurentides.

Objectif : Répondre aux questions des participants et générer des pistes de solution pour « Agir ensemble »

1. Présentation des spécialistes à la table, de leur organisme et de leur rôle;

A. Janie Larivière, directrice générale du COBALI, Comité du Bassin versant de la Lièvre:

(extrait du site de COBALI) <https://www.cobali.org/mission-et-mandat/> « Le COBALI est une table de concertation qui a pour mission de protéger, d'améliorer et de mettre en valeur la ressource eau des bassins versants de la rivière du Lièvre, de la rivière Blanche et du ruisseau Pagé, ainsi que les ressources et habitats qui y sont associés. Cela dans un cadre de développement durable et en concertation avec les acteurs de l'eau. Le principal mandat du COBALI est d'élaborer le Plan directeur de l'eau de sa zone de gestion intégrée de l'eau. »

Concrètement, le COBALI assiste les associations de lac dans leur rôle de surveillance des plans d'eau et dans leur rôle de sensibilisation des riverains. Le COBALI peut collaborer avec les associations pour faire la cartographie des plantes aquatiques et repérer les plantes envahissantes s'il y a lieu. Ils peuvent aussi assister les comités de lacs et/ou les municipalités à diagnostiquer les problématiques de leur plan d'eau et à développer un plan d'actions en fonction de ces problématiques.

B. Geneviève Gallerand, directrice générale de l'OBV RPNS, Organisme de Bassin Versant des rivières Rouge, Petite Nation et Saumon:

(extrait du site de RPNS) <https://www.rpns.ca/> « L'OBV RPNS a comme mission d'assurer la gestion intégrée de l'eau et des milieux de vie, en mobilisant tous les acteurs et usagers du territoire, et ce, dans un processus de concertation, de planification et de mise en œuvre en continu. Le mandat confié par le gouvernement consiste à élaborer un Plan directeur de l'eau (PDE), à le mettre à jour, à le promouvoir et à suivre sa mise en œuvre tout en s'assurant d'une représentation équilibrée des utilisateurs et des divers milieux intéressés au sein de l'organisme. »

Idem que COBALI : Concrètement, **l'OBV RPNS assiste les associations de lac dans leur rôle de surveillance des plans d'eau et dans leur rôle de sensibilisation des riverains.** L'OBV RPNS peut collaborer avec les associations pour faire la cartographie des plantes aquatiques et repérer les plantes envahissantes s'il y a lieu. Ils peuvent aussi assister les comités de lacs et/ou les municipalités à diagnostiquer les problématiques de leur plan d'eau et à développer un plan d'actions en fonction de ces problématiques.

C. Mélissa Laniel, Chargée de projet Bleu Laurentides au Conseil Régional de l'Environnement des Laurentides :

(extrait du site du CRE Laurentides) <https://creLaurentides.org/> « Le Conseil régional de l'environnement des Laurentides ... est une organisation autonome, qui a le statut d'organisme à but non lucratif. Les orientations et les priorités du CRE sont établies par son conseil d'administration, formé de 13 membres, dont 8 doivent provenir, par règlement, de groupes ou d'organismes voués à la protection de l'environnement dans chacune des huit MRC de

la région. ... Le CRE Laurentides a pour mission de promouvoir le développement durable, de protéger et de valoriser l'environnement ainsi que de favoriser l'amélioration du processus démocratique. »

Concrètement, par son programme Bleu Laurentides, le CRE Laurentides assiste les acteurs du milieu en développant un plan régional et des outils pour la protection de la santé des lacs et en favorisant la concertation et le transfert des connaissances entre les experts (scientifiques, ministères) et les acteurs locaux (associations de lacs, gestionnaires municipaux, organismes). Le CRE a développé plusieurs outils tels : la Trousse des lacs, l'Atlas des lacs, les cartes bathymétriques, des guides imprimés et numériques, des vidéos, etc...

En ce qui concerne la problématique des Plantes Aquatiques Exotiques Envahissantes (PAEE), le CRE offre :

- **des conférences de sensibilisation** pour informer les usagers sur les meilleures pratiques pour inspecter et de nettoyer leurs embarcations et leur équipement;
- **des outils de sensibilisation** tels un Guide d'identification des plantes aquatiques, des panneaux d'avertissement de la présence de myriophylle à épi, des protocoles de détection et de suivi des PAEE, des fiches d'identifications des PAEE, un Guide des meilleures pratiques « Pour ne pas être envahi par la myriophylle à épi »;
- **de la formation de patrouilleurs**: Il s'agit de former les bénévoles d'une centaine de lacs afin qu'ils soient en mesure d'identifier les plantes aquatiques et de détecter les PAEE en suivant les protocoles appropriés, et de signaler la présence de nouvelles plantes suspectes. Ces patrouilleurs pourront également sensibiliser les usagers à l'importance d'adopter de bonnes pratiques pour éviter de propager les PAEE d'un lac à un autre.
- **Organisation d'un forum régional sur le myriophylle à épi**: Ce forum, qui aura lieu en 2019, permettra notamment de rejoindre et de sensibiliser d'autres acteurs qui ont un intérêt et un rôle à jouer dans la protection des lacs comme la fédération de chasseurs et pêcheurs, les pilotes d'hydravions, etc.

D. Pierre Morin, biologiste, M.Sc. Env., Spécialiste en aménagement et développement du territoire, volet Gestion et protection des milieux aquatiques à la MRC des Laurentides :

(extrait du site de la MRC des Laurentides) « La MRC des Laurentides regroupe 20 municipalités, dont deux principaux centres urbains qui sont situés sur l'axe routier de la 117 et de l'autoroute 15, soit Mont-Tremblant et Sainte-Agathe-des-Monts. ... La Loi sur les compétences municipales établit que les MRC ont la compétence exclusive à l'égard des cours d'eau et des responsabilités de protection environnementale en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme... (... protection des rives... schéma d'aménagement...)»

<https://mrcLaurentides.qc.ca/cours-deau/>

Concrètement, la MRC encadre certaines activités d'urbanisme et d'aménagement du territoire en adoptant des réglementations appliquées par les municipalités auprès des citoyens. Les 2 principaux règlements adoptés quant à la protection des eaux sont :

- **Règlement régissant l'écoulement des eaux (ponts et ponceaux)** : la MRC effectue les travaux nécessaires pour développer et maintenir les infrastructures requises pour assurer le libre écoulement des eaux dans le respect des milieux aquatiques.
- **Règlement régissant le schéma d'aménagement** : la MRC définit les normes d'aménagement de la bande riveraine pour la protection des rives dans le respect des milieux humides. Les municipalités sont tenues d'appliquer ce règlement dans leur schéma d'aménagement.

E. George Décarie, Préfet suppléant à la MRC d'Antoine-Labelle et directeur au conseil d'administration de la Fédération Québécoise des Municipalités:

(extrait du site de la MRC d'Antoine-Labelle) La MRC d'Antoine-Labelle est un organisme supra municipal qui

regroupe 17 municipalités et un vaste territoire non municipalisé. Le conseil de la MRC est composé des 17 mairesses et maires du territoire. La superficie du territoire de la MRC d'Antoine-Labelle s'élève 16 295 km² dont seulement 38 % de cette superficie est municipalisée. D'ailleurs, Antoine-Labelle représente 72 % du territoire global des Laurentides.

Concrètement, dans le cadre de la Loi sur les compétences municipales qui confirme la responsabilité des MRC dans la gestion des cours d'eau, la MRC a adopté une « **Politique relative à la gestion des cours d'eau sous juridiction de la MRC d'Antoine-Labelle** », qui couvre le libre écoulement des eaux et l'aménagement du territoire.

<https://www.mrc-antoine-labelle.qc.ca/gestion-des-cours-deau>

(extrait du site de la **Fédération québécoise des municipalités**) « Leader politique et stratégique des municipalités locales et régionales, la FQM est LA source de référence et l'interlocuteur incontournable en matière de questions municipales, et ce, en cohésion avec les intérêts de ses membres et la diversité des territoires. Elle tire son inspiration et son esprit de concertation et d'innovation de ses quelque 1 000 municipalités et MRC membres et des quelque 7000 élus qu'elle représente. »

<https://www.fqm.ca/a-propos/>

Concrètement, la FQM est une table de discussion et de concertation pour les municipalités et un interlocuteur auprès des instances politiques.

2. Questions des participants et réponse des spécialistes :

A. Question de l'Association du Lac Corbeau, St-Damien:

Nous sommes des bénévoles. Il y a tellement de sources différentes d'information qu'on ne s'y retrouve pas toujours. Nous refaisons souvent les mêmes démarches qui ont déjà été faites par d'autres. Qu'est-ce que vous faites pour regrouper l'information sur les lacs ?

Réponse : Le MDDELCC a créé un **Portail des connaissances sur l'eau** qui rassemble beaucoup d'information sur les études et les protocoles, <http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/eau/portail/index.htm>
Que contient-il? Le Portail des connaissances sur l'eau offre une plateforme collaborative extranet (environnement Sharepoint) ainsi qu'un système de gestion de l'information géographique développé à partir de l'Atlas géomatique du MDDELCC. Différents services et fonctionnalités y ont été développés :

- Plusieurs modèles de sites de collaboration pour travailler de manière efficace et sécuritaire en groupes restreints comme en public;
- Un espace de travail commun de la donnée (catalogue des utilisateurs) au sein de l'Atlas géomatique et de nouvelles couches et outils de géo-traitement;
- Une bibliothèque de contenus permettant d'ajouter des documents de différents types (hyperliens, rapports, vidéos, images, etc.);
- Des outils de recherche de contenus, dont un tableau de bord permettant une recherche rapide et conviviale;
- D'autres espaces communs de discussion : blogues, forums, wikis, nouvelles et événements.

B. Question de l'Association du Lac Serpent, Notre-Dame-du Laus:

- Mr. Skinner renchérit sur le fait qu'il serait important de mettre toutes les informations en commun et que ce soit intégré sur un site pour éviter des efforts de recherche inutiles et redondants de la part des bénévoles siégeant sur les associations de lacs.
- Il demande aussi si on peut compter sur des études de qualité de nos lacs quant aux métaux comme le mercure, plomb, etc... et si on a déjà mesuré les impacts des feux d'artifices dirigés au-dessus des lacs par les plaisanciers durant toute la saison estivale.

Réponse :

- Les OBV encouragent le regroupement d'associations à l'échelle des municipalités comme la Fédération des associations de lacs à Notre-Dame du Laus, et bien sûr, à plus grande échelle comme le RAP-HL, pour offrir le partage de ressources, de connaissances et d'expériences par le réseautage entre les représentants d'associations de lacs et de municipalités.
- L'atlas des Lacs de du CRE Laurentides est un site riche d'informations.
- COBALI centralise aussi les informations sur les cours d'eau de sa région sur leur site.
- Plusieurs autres documents interactifs (cartes) sont aussi disponibles en ligne sur le site du RPNS.
- Également le Bureau de connaissance sur l'eau rend accessible à tous, les informations sur les projets en cours, sur les milieux humides, les plantes, etc.
- Pour ce qui est de l'étude des métaux dans nos eaux, le Réseau de surveillance volontaire n'a pas encore lancé un tel programme. C'est plutôt la salinité des eaux qui occupe actuellement leurs efforts et leurs observations. Un rapport devrait être disponible sous peu quant aux « métaux majeurs » ou « cations » sur le site du MDDELCC, soit le calcium (Ca), le magnésium (Mg), le sodium (Na) et le potassium (K), qui déterminent la salinité de l'eau.

C. Question de l'Association des Lac Castor et Bois-francs, Rivière-Rouge:

- Les administrateurs ont cherché des documents d'information pour faire l'inventaire des herbiers sur leur lac et n'ont pas trouvé.

Réponse :

- COBALI ou RPNS ou CRE peuvent facilement vous aider à ce sujet. N'hésitez pas à les appeler pour avoir de l'aide ou des documents.

D. Question de l'Association du Lac Boileau, Rivière-Rouge :

- Mme Guérin admet que, c'est un fait, nos lacs sont les terrains de jeux des québécois et visiteurs étrangers : plaisanciers, locateurs à court terme, espaces de plein-air, etc. Le défi est que ces gens-là sont de passage... et ne sont pas intéressés ou touchés par la sensibilisation locale.
- Avec la problématique des EEE (espèces exotiques envahissantes), il serait important de développer un plan de communication pour informer et sensibiliser les utilisateurs des plans d'eau, par des capsules d'informations et de sensibilisation, vidéo, Youtube, Journaux, Télé communautaire, Réseaux sociaux, troussees pour les pourvoiries et chalets en location, municipalités, aubergistes, camping, hôtels, etc...

Réponse :

- L'urgence pour la protection des lacs est récente et mieux connue depuis environ 10 ans.. 2006 les algues bleues, et les activités ont vraiment commencé en 2007-2008.
- Certaines vidéos existent sur Youtube mais il faut les diffuser et partager le plus possible.
- le bouche-à-oreille est toujours un moyen efficace de sensibiliser les usagers des lacs... et le rôle des associations de lacs et de regroupements est précieux.
- Effectivement, l'auditoire des plaisanciers et « visiteurs de passage » est une cible qu'il faut toucher.

E. Question de l'Association du Lac Cameroun, Amherst

- M. Juneau aimerait avoir accès aux bonnes pratiques et pouvoir consulter un répertoire des BONS COUPS et BONNES PRATIQUES des associations de lacs qui présenterait les projets mis de l'avant par les associations de façon objective, avec les bons coups et les erreurs, pour inspirer d'autres associations à faire de même et pour les aider à avoir un plan d'actions basés sur des essais-erreurs qui développent l'expertise.

- Ce répertoire devrait aussi mettre en valeur les initiatives municipales qui ont porté fruits, pas seulement les projets des associations de lacs.

Réponse :

- Mélissa Laniel du CRE Laurentides se présente comme une ressource pour aider les associations à développer des plans d’actions et des discussions dans leur communauté respective. C’est le mandat qui a été confié au programme Bleu Laurentides pour lequel elle est chargée de projet depuis plus de 10 ans. N’hésitez pas à nous appeler pour de l’aide et de l’information.

F. Question de l’Association du Lac Clair, La Macaza

- M. Yvan Plante fait état du contexte de peur et d’anxiété qui s’installe chez les riverains de sa communauté à cause de la présence du myriophylle à épi. Des conflits se développent entre les pêcheurs habitués de venir sur le lac pour leur activité sportive et les riverains qui ne veulent pas qu’ils contaminent le lac avec leur embarcation et leur équipement. Les pêcheurs accèdent au lac par les terres publiques et il n’y a pas de station de lavage des embarcations. La municipalité a été sollicitée mais n’a pas toutes les réponses pour le moment.
- L’objectif n’est pas de fermer les lacs aux plaisanciers mais surtout de protéger les lacs.
- Comment les OBV et le CRE ou autres organismes peuvent-ils aider ?

Réponse :

- La meilleure réponse est la sensibilisation et la diffusion des meilleures pratiques de lavage de bateau. Le CRE offre des outils qui sont en démonstration aujourd’hui : un Guide des meilleures pratiques (disponible sur le site du CRE en format PDF), des affiches, des brosses de lavage, etc. Vous pouvez vous en procurer en contactant le CRE Laurentides.
- Parlez-en, diffusez les outils sur vos pages dans les réseaux sociaux, faites des présentations ou assistez à des présentations avec les membres de vos comités pour donner un discours structuré à vos administrateurs.

G. Commentaire de l’Association du Lac Lacoste, Rivière-Rouge

- La sensibilisation des usagers et visiteurs est toujours plus facile quand la situation est en ALERTE et qu’on fait face à une crise. Ce fut le cas pour les algues bleues et maintenant pour le myriophylle à épi. Dans les cas de crise, les journalistes adorent faire la nouvelle avec les situations d’urgence.
- Il faudrait un plan de communication diffusé par les grandes chaînes de télévision et radio : SRC, TVA.

H. Question de l’Association du Lac Quinn, Maniwaki/Mont-Laurier/Terres de la Couronne

- Mme Ardis demande de l’aide face à la problématique que rencontre son association qui a fait une demande de station de lavage de bateaux aux 2 municipalités et au Canada, les 3 entités qui occupent le pourtour du lac Quinn. Ça fait 2 ans que l’Association relance sa demande pour la protection du lac. Qui peut aider ?

Réponse :

- Certains programmes d’aide gouvernementale existent pour l’implantation de stations de lavage.
- D’autre part, plusieurs stations existantes ont été fermées par manque de main d’œuvre et de budget des municipalités.
- On parle maintenant de « station autonome de nettoyage » où les usagers peuvent laver leur embarcation eux-mêmes. Des aires de nettoyage, bordées de tranchées de rétention des eaux et situées à distance des plans d’eau sont prévues et entretenues, et des outils sont fournis tel : brosse, laveuse à pression, poubelle pour disposer des plantes, etc. Des guides et des affiches sur les bonnes pratiques d’inspection et de nettoyage sont disponibles sur place.

- Encore une fois, la meilleure réponse à la problématique de la propagation des PEE est la sensibilisation et l'information. Continuez d'en parler et de distribuer de l'information. Il faut changer les pratiques des usagers.
- Mme Carine Lachapelle, Directrice de l'environnement et de l'urbanisme à la Ville de Rivière-Rouge, explique que la station de lavage d'embarcations sur le lac Tibériade, qui était hors service depuis quelques années, sera ré-ouverte, mais sera plutôt utilisée comme une station autonome de nettoyage.
- M Décarie rappelle aussi que la station de lavage d'embarcations sur le lac Nomingue est ouverte 7 jours par semaine, de 7h00 à 19h00, de la fin du mois de mai jusqu'à Fête du travail. Il invite donc les plaisanciers à s'y rendre pour laver leurs embarcations si de tels services ne sont pas offerts sur leur lac ou dans leur région rapprochée. Une petite contribution de 40\$ est demandée aux visiteurs mais il n'y a aucun frais pour les résidents. Les accès au lac Nomingue sont contrôlés et le lavage est obligatoire.

I. Question de l'Association du Lac Gravel, Mont-Saint-Michel

- Ça fait longtemps qu'on parle du lavage de bateau. Les avis sont partagés sur la nécessité ou non d'installer des stations de lavage. Plusieurs lacs n'ont pas des accès contrôlés. Les associations s'expriment depuis longtemps et font pression auprès de leur municipalité.
- Les élus de chaque municipalité ont des avis différents d'une municipalité à l'autre. Certains sont très sensibilisés, d'autres le sont moins ou n'y croient pas du tout. De plus, les élus doivent « se faire élire » alors ils agissent plus ou moins selon la pression du milieu.
- Qu'est-ce que nous pouvons faire pour convaincre nos élus ? Les associations de lacs ont un pouvoir limité.

Réponse :

- La gestion des lacs est de juridiction provinciale. La MRC et les municipalités ont la responsabilité de voir à l'application des lois et émettent des règlements à leur niveau.
- Les élus sont effectivement sensibles aux pressions du milieu. Nous vous recommandons effectivement de faire pression sur vos élus. Soyez la pression du milieu. Regroupez des gens sensibilisés. Faites des présentations. Développez des communications sur les réseaux sociaux. Assistez aux sessions publiques dans vos municipalités.

J. Question de l'Association du Lac-des-Iles

- Étant donné la situation déjà connue de l'invasion des plans d'eau des Laurentides par le myriophylle à épi, le contrôle des accès aux lacs devient de plus en plus important pour la préservation de nos plans d'eau respectifs.
- Le lac du Cerf et le lac Nomingue ont leur accès contrôlé. Bravo!! Mais le lac-des-Iles et bien d'autres n'en ont pas.
- Alors, pour éviter ce contrôle qui leur fait perdre du temps et qui leur coûtent une contribution, les villégiateurs et plaisanciers modifient leur « terrain de jeu » et se retournent vers les lacs qui n'ont pas l'accès contrôlé.
- Est-ce que la MRC pourrait prendre un rôle plus actif dans la gestion des lacs et déposer des règlements uniformes pour les municipalités de leur territoire, comme pour les schémas d'aménagement et les échanciers sur la revitalisation des berges, etc.. ??
- Quel rôle la MRC entend jouer pour la protection des lacs contre la prolifération des espèces exotiques envahissantes ?

Réponse :

- M. Décarie nous dit « Venez nous le dire devant le Comité des maires »... des sessions publiques sont tenues tous les mois ... visitez le site de la MRC d' Antoine-Labelle au

www.mrc-antoine-labelle.qc.ca/conseil-des-maires-et-mairessees

- Dites-nous « ... je suis très inquiets... je suis préoccupé... »
- Quand les maires des 17 municipalités sont ensemble, les opinions du groupe sont partagées et peuvent faire avancer les choses. Les solutions implantées dans une municipalité peuvent influencer le débat dans une autre municipalité.
- Il faut en discuter et faire ressortir vos préoccupations comme des priorités.

Mot de la fin :

Louis Internoscia remercie tous les experts du panel pour cette table de discussion qui a amorcé la discussion sur plusieurs points intéressants.

Louis souligne encore une fois la précieuse participation de nos partenaires du CRE Laurentides, des OBV COBALI et RPNS. Il remercie aussi nos précieux supporteurs, nos députés fédéral et provincial, qui nous appuient depuis plusieurs années.

En conclusion, il remercie les conférenciers et les participants d'avoir assisté au 8^e Forum organisé par le RAP-HL. Il espère revoir tous les participants l'an prochain et les invite à nous faire part des sujets d'intérêt qu'ils aimeraient que nous abordions lors du prochain Forum.

Il invite les participants à rester pour l'assemblée annuelle qui se tiendra après une courte pause. Il rappelle qu'il y a plusieurs places vacantes au CA du RAP-HL et invite les intéressés à se joindre à notre beau groupe d'administrateurs.

Fin du Forum 2018 à 12h00

Résumé préparé par Pierrette Duperron